

PV DU CA DU CCAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

JEUDI 06 AVRIL 2023 18h00

Suite à la convocation faite le 28 mars 2023, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de MME PALLEY Christine, le jeudi 06 avril, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mmes Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY, Mme Céline BENNICI, Aurélie DESBREE, M. Michel FRANCHINI membres élus. Mesdames Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, et Monsieur Georges CHAPET, membres nommés, représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Monsieur le Président Philippe DENIS a donné son pouvoir à MME PALLEY, MME Marie-Claire MOUCHEL a donné son pouvoir à Mme CHABANNE Arlette, M. Patrick MIRABEL a donné son pouvoir à Monsieur Georges CHAPET

ORDRE DU JOUR

Madame la Vice-Présidente Christine PALLEY, préside et anime ce conseil d'administration.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 08 mars 2023, **adopté à l'unanimité.**

II – ADMINISTRATION GENERALE

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022, dressé par les Comptables Publics

Madame la Vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes des comptables à l'ordonnateur et que le CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par les comptables municipaux.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

PV DU CA DU CCAS

Madame Régine CHEVALLIEZ s'est exprimée en indiquant qu'elle s'abstenait de voter le compte de gestion 2022.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration approuve

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les Comptables Publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil d'administration réuni sous la Vice-présidence de Mme Christine PALLEY délibérant sur le compte administratif 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Régine CHEVALLIEZ s'est exprimée en indiquant qu'elle s'abstenait de voter le compte administratif 2022.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	-	18 328.98		1 498,53	-	19 827.51
Opérations de l'exercice	53 250.37	57 754.57	-	0,00	53 250.37	57 754.57
TOTAUX	53 250.37	76 083.55	0,00	1 498,53	53 250.37	77 582.08
Résultats de clôture		22 833.18		1 498,53		24 331.71
Restes à réaliser						
TOTAUX CU-MULES						
RESULTATS DEFINITIFS		22 833.18		1 498,53		24 331.71

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - BUDGET 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur l'affectation des résultats excédentaires de l'exercice comptable 2022.

Afin d'équilibrer le budget primitif 2023, il est proposé de reporter ces résultats comme suit :

PV DU CA DU CCAS

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION INVESTISSEMENT

-C/001 R : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 1 498.53 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-C/ 002 R : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 22 833.18 €

Madame Régine CHEVALLIEZ s'est exprimée en indiquant qu'elle s'abstenait de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- APPROUVE la décision d'affecter les résultats excédentaires en les reportant sur le Budget 2023 du CCAS

4 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

En préambule, Madame la Vice-Présidente présente et rappelle la philosophie qui anime les actions et les missions du CCAS et qui sont les reflets de la politique initiée par notre CCAS.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses en lien avec les orientations construites et validées.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de se prononcer sur le budget primitif 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	67 530.00 €	67 530.00 €
Section d'Investissement	1 498.53 €	1 498.53 €
TOTAL	69 028.53 €	69 028.53 €

Vu le projet de budget primitif,

Madame Régine CHEVALLIEZ s'est exprimée en indiquant qu'elle s'abstenait de voter le budget primitif 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2023, comme suit :
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

5- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Madame la Vice-Présidente fait le rappel des subventions octroyées aux associations en 2022. Elle présente les demandes de subventions faites par les associations pour l'année 2023 à l'aide du tableau ci-dessous.

Elle propose que les subventions soient attribuées aux associations qui ont un lien et une action avec le CCAS et la commune de Saint-Galmier.

Pour information Mme ENSARGUET nous informe du nombre de familles aidées par le secours populaire à savoir :

- 5 familles ont eu des colis alimentaires durant l'année 2022
- Et 7 foyers ont reçu une aide financière pour un montant total de 1441,85 €

PV DU CA DU CCAS

Demandes de subventions pour l'année 2023 :

NOM DES ASSOCIATIONS	2023
APF - Délégation de la Loire	150,00 €
ASSOCIATION IMC LOIRE (Association Infirmes moteurs cérébraux de la Loire)	250,00 €
ASSOC. BANQUE ALIMENTAIRE de la LOIRE 23 rue Gustave Delory 42000 SAINT ETIENNE	1 000,00 €
DOCTEUR CLOWN - TASSIN LA DEMI-LUNE	250,00 €
UNAFAM - DELEGATION de la LOIRE	250,00 €
AGPL - Association des Parkinsoniens de la Loire Maison de vie Adrien Granger, 4 rue Etienne Mimard 42000 St Etienne	250,00 €
ASSOC. SECOURS POPULAIRE	1 000,00 €
ASSOCIATION POMPIERS HUMANITAIRES FRANCAIS DE LA LOIRE	250,00 €
ASSOC. France ALZHEIMER LOIRE 32 rue du Mayollet 42300 ROANNE	250,00 €
Les Restaurant du cœur 3 RUE Croix Courette – 42000 St Etienne	100,00 €
AFM Délégation Loire	250,00 €
EURECAH 16 rue Antoine Dumaine – 42400 ST CHAMOND	250,00 €
TOTAL	4250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS,

- APPROUVE le principe d'attribution des subventions 2023 comme proposé ci-dessus avec onze voix pour, deux membres n'ont pas pris part au vote du fait de leur implication dans une association mentionnée ci-dessus.
- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement aux associations ci-dessus :

DIT que les crédits sont prévus au compte 6574 du BP 2023

III - AIDES NOMNATIVES

1 - APPROBATION DES DECISIONS DU CCAS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LA CONVOCATION A LA DERNIERE SEANCE DU 08 MARS 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF)

Il n'y a pas eu de commission permanente depuis le dernier conseil d'administration du 08 mars 2023.

1. Service social – Secours d'urgence – Aides facultatives :

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration un dossier de demande d'aide alimentaire qui a été adressé mardi 04/04/2023 par les services de la DVS.

Il s'agit du dossier PN01

Monsieur est célibataire et est âgé de 61 ans. Des problèmes de santé ont déclenché son licenciement. Il travaillait dans la marine marchande. Il est hébergé chez un Baldomérien depuis octobre 2022. Il est arrivé dans une situation d'urgence puisqu'il est sans ressource depuis mai 2022, suite à une erreur de mention « Travail » sur son titre de séjour ce qui a eu pour effet de lui suspendre ses droits pôle emploi. Monsieur a vécu sur ses économies pendant de nombreux mois. Il s'est présenté au service social dans une urgence alimentaire vitale en décembre 2022.

Anne-Marie ZELLAG a d'ailleurs pallié cette problématique à ce moment-là en lui remettant des colis alimentaires.

PV DU CA DU CCAS

Dernièrement Monsieur a été hospitalisé 15 jours à l'hôpital et est actuellement hospitalisé à domicile jusqu'à fin juin 2023.

Un droit RSA a été débloqué pour qu'il puisse prendre soin de sa santé tout en assurant ses besoins primaires.

Les services de la DVS sollicitent le CCAS pour des tickets service pendant 4 mois.

Ses ressources actuellement sont de 598,54 €

Ses dépenses mensuelles sont de : 580,00 €

Reste à vivre : 18,54 €

Une aide sous la forme de tickets services est accordée à l'unanimité à raison de 20 € par semaine durant 12 semaines.

Voir détail dans le tableau récapitulatif ci-après ;

Service social – Secours d'urgence – Aides facultatives :

Date	Secours financiers CCAS
Le 06/04/2023	20 euros de tickets service/semaine durant 12 semaines

Soit un total de 240 euros.

Approuvé à l'unanimité.

2. SUIVI SUR LES SITUATIONS EN COURS

Madame Anne-Marie ZELLAG fait le point avec les services de la DVS pour chaque dossier en cours et informe l'assistance des derniers éléments de suivis sociaux à savoir :

POINT SUR LES SITUATIONS EN COURS AU 04/04/2023 AUPRES DES SERVICES DE LA DVS

DOSSIER	SITUATION
FA01	MME bénéficie d'un accompagnement éducatif budgétaire
VC01	Famille sollicite ponctuellement les services du département. Depuis la séparation de Madame avec Monsieur une demande RSA a été faite. Mme n'est pas prête à l'emploi. En attente de l'ouverture de ses droits suite à sa séparation,
PJ 01	Un point budgétaire est prévu lors de son prochain RDV avec les services du département,
MS 01	Famille suivi pour un accompagnement éducatif budgétaire,
NE01	Madame a un handicap visuel et a un enfant à charge (étudiant). Son chien guide a trouvé une famille d'accueil pour prendre sa retraite depuis peu. Des actions sont mobilisées avec Mme avec le secours catholique et le CCAS afin de faire face à sa baisse de moral liée à sa séparation avec son chien guide.
DL01	Accompagnement Budgétaire pour le couple. Une visite au domicile a été faite avec la CESF des services de la DVS suite à une problématique sur le chauffage en effet il avait reçu une note de chauffage excessifs qui avaient mis le couple en grande difficulté financière.

PV DU CA DU CCAS

IV – ACTIONS DU CCAS

1. POINTS DE SITUATION SUR LES JOURNEES BLEUES 2022-2023 :

Atelier/Conférence avec une Ergothérapeute et une psychomotricienne

- **Date retenue** : MARDI 18 AVRIL 2023
- **Public** : Public participant aux séances des ateliers A.P.A
- **Lieu** : Salle Simone Veil
- **Horaire** : 14h00

Cet atelier est réalisé dans le cadre du projet « Bien Vieillir à St Galmier ».

L'exposition sur « FAIRE REVIVRE Jean de la Fontaine »

- **Date retenue** : Vendredi 02 Juin 2023 au Dimanche 04 Juin 2023
- **Public** : tout Public
- **Lieu** : le Caveau des Arts
- **Inauguration** : Prévues le jeudi 1^{er} juin à 19h00

Le coût de la location de l'exposition s'élève à 350 euros avec les frais de port pour l'aller (les frais de retour seront à la charge du CCAS).

Nous devons ajouter l'achat de 16 cadres pour permettre de protéger ces affiches et valoriser leur exposition.

L'achat de ces 16 cadres s'élève à ce jour à 367,84 € ; l'idée sera d'essayer de revendre ces cadres après l'exposition afin de récupérer de la trésorerie pour le CCAS.

Le CCAS est à la recherche de différents objets pour élaborer une mise en scène lors de l'exposition.

Un appel à bénévoles pour tenir les permanences et animer l'exposition a été lancé ; à ce jour peu de retour ont été enregistrés.

Une idée est proposée autour d'un concours de dessins avec les enfants des structures de la commune. Une rencontre avec Vanessa BEYSSAC responsable enfance jeunesse est prévue pour échanger sur le sujet la mise en place de ce projet.

Pour récompenser les gagnants l'idée serait de proposer des lots sous la forme de bons d'achat à la librairie « la belle Plume » :

CATEGORIE 1 : 6 ANS/8ANS 3 LOTS (40 € - 30€ - 20 €)

CATEGORIE 2 : 9 ANS/11ANS 3 LOTS (40 € - 30€ - 20 €)

Une convention de partenariat a été signée entre la mairie et l'association du musée de Jean de la Fontaine (envoyé par mail à l'association du musée le 05/04/2023), ceci afin de garantir une parfaite sécurisation du projet.

PV DU CA DU CCAS

2. BUS DE LA TOLERANCE ET DE L'EGALITE

Les semaines de la Tolérance et de l'Égalité

Le bus de SEM concernant cet évènement était présent au collège le mardi 14 mars 2023.

Titre retenu pour cette manifestation :

« Les fables de Jean de la Fontaine : Miroir de l'homme, reflets des sociétés »

MME PALLEY a animé seule un atelier sur la tolérance dans les locaux du collège Jules ROMAINS le mardi 14 mars de 08h00 à 12h00. L'idée étant d'utiliser les fables de la fontaine et de leurs morales pour aider les jeunes à porter un regard sur les situations qui seraient selon eux révélatrices d'inégalités et/ou d'injustices.

Cette action s'inscrit dans le cadre du CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) dont Mme PALLEY fait partie.

Mme La vice –présidente souligne l'intérêt des jeunes présents tout au long de la matinée qui ont parfaitement utilisé ce support pour faire le lien avec leur vécu et de leurs ressentis. Les échanges se sont orientés principalement autour des faits de harcèlement et de la relation d'aide.

3. LOGEMENT D'URGENCE

Suite à un incendie dans leur logement le 09 mars dernier une famille Baldomérienne composée de 2 adultes et 2 enfants a été relogée dans le logement d'urgence.

La famille est restée du 09 mars au 17 mars 2023. Un état des lieux entrant et sortant a été réalisé.

Un titre exécutoire d'un montant de 29,58 € a été émis par le SGS LOIRE SUD de FIRMINY en date du 28/03/2023. Ceci correspondant à une redevance d'occupation.

Mme la Vice – Présidente rappelle qu'une visite pourra être proposée aux membres du CA qui souhaiteraient visiter ce logement.

IV INFORMATIONS DIVERSES

1. ECHANGE SUR LES PROJETS A VENIR :

PROJET « AU CŒUR DES ENTREPRISES »

M. Michel FRANCHINI (Conseil municipal délégué à l'emploi) présente le PROJET « AU CŒUR DES ENTREPRISES » qui va se dérouler du 24 au 28 avril 2023. Cet évènement a pour but de faire découvrir des métiers et des savoir-faire dans des entreprises locales.

Une demande a été faite pour mise à disposition du BALDOBUS pour le 26 AVRIL ET LE 28 AVRIL 2023. Demande acceptée par Monsieur le Maire. L'utilisation de la navette sera en fonction des inscriptions.

Un programme a été édité avec le détail des entreprises qui participent à cet évènement et des dates et horaires de visites. Le nombre de places par visite est limité, c'est pourquoi qu'il est obligatoire de s'inscrire. Les visites sont gratuites et guidées.

PV DU CA DU CCAS

PIQUE-NIQUE INTERGENERATIONNEL

- **Date retenue** : Mercredi 03 Mai 2023
- **Horaire** : à partir de 11h30
- **Public** : rencontre intergénérationnelle (détail à voir ultérieurement)
- **Lieu** : La Roseraie
- **Goûter** : offert par le CCAS aux participants.
- **Animation** : Orgue de barbarie offert par le CCAS

CONFERENCE FRAUDES ET ARNAQUES

- **Date retenue** : VENDREDI 12 MAI 2023
- **Horaire** : à partir de 14h30
- **Public** : tout Public
- **Lieu** : Salle Simone VEIL
- **Goûter** : offert par le CCAS aux participants

Animé par AGIRabcd42 Loire avec la participation de la Police Municipale de Saint-Galmier
Prévention sur les risques sur les nouvelles technologies afin de sensibiliser le public aux fraudes et arnaques.

THEATRE DE LA SARBACANE

- **Date retenue** : MERCREDI 17 MAI 2023
- **Horaire** : à partir de 14h30
- **Public** : tout Public
- **Lieu** : Salle de la Sarbacane
- **Goûter** : offert par le CCAS aux participants

JOURNEE de PREVENTION SUR LES RISQUES CARDIO VASCULAIRE CHEZ LA FEMME

- **Date retenue** : Autour du 29 septembre 2023 (journée mondiale du cœur)
- **Horaire** : à partir de 14h
- **Public** : tout Public
- **Lieu** : Salle de l'hippodrome

Mme la vice-présidente est en lien avec différents partenaires : Liliane BOGREAU « Cœur de femmes », Mme MESSAOUDI « fédération de cardio » qui pourraient être en appui dans la construction de cette journée dédiée à la prévention.

PROJET sur les AIDANTS FAMILIAUX

MME PALLEY est en contact avec L'ESCALE DES AIDANTS afin de créer un évènement courant Novembre 2023

PV DU CA DU CCAS

SORTIES HORS LES MURS

Une sortie « Hors les murs » pour les seniors devrait être proposé et fera l'objet d'une réflexion autour d'un projet : sortie restaurant avec ou sans animation

Quelques idées proposées :

- LE CARRE PETANQUE
- CROISIERE SUR LA LOIRE

MME CHABANNE informe que LES AUTOCARS VENET proposent des excursions à des prix raisonnables. Anne-Marie va se renseigner sur les sorties qu'ils proposent.

Mme PALLEY souhaiterait également que nous puissions organiser et prendre part au spectacle à destination des seniors au Zénith organisé par la ville de SAINT ETIENNE en fin d'année.

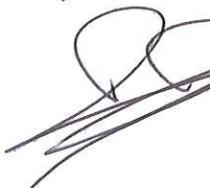
Mme PALLEY informe l'assemblée sur la demande qui avait été faite par Monsieur BAROU Etienne (membre de la convention citoyenne sur la fin de vie dont le pilotage est confié au conseil économique, social et environnemental le CESE) pour d'organiser une réunion publique au sein de notre commune.

Mme PALLEY s'est rapprochée de Martine GRIVILLIERS (présidente de L'UDCCAS de la LOIRE) pour connaître la position des CCAS sur cette thématique. La convention citoyenne de fin de vie actuellement en réflexion ne doit pas être portée par les CCAS, cette information a été relayée à Monsieur BARROU.

PROCHAIN CA du CCAS prévu le JEUDI 25 MAI 2023 à 18 h 00

FIN DE LA SEANCE A 20h45

Président du CCAS,
M. Philippe DENIS
Signature,



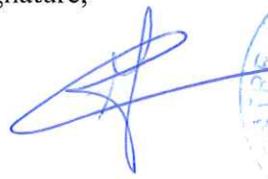
The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE" around the perimeter, "C.C.A.S." in the center, "St-Galmier" below it, and "42330" at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

Présidente de Séance,
Mme Christine PALLEY
Signature,



The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE" around the perimeter, "C.C.A.S." in the center, "St-Galmier" below it, and "42330" at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

Secrétaire de Séance,
Mme Edith CONSIGNY
Signature,



The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE" around the perimeter, "C.C.A.S." in the center, "St-Galmier" below it, and "42330" at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

